République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du mercredi 16 septembre 2020

Date de la convocation: 09/09/2020

Membres en exercice :

Présents : 12

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le seize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Barbara LOUCHART, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Olivier MAGUET, Michèle MATHIEU par Joël BOISSIERE

Excusés : Richard DETHYRE

NOMINATION D'UN CONSEILLER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) - (D_2020_076)

Considérant qu'en date du 20 décembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan a instauré par délibération, le régime de la fiscalité professionnelle unique à compter du 1er janvier 2017.
Considérant le Code Général des Impôts imposant la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC), composée d'un membre de chaque Conseil Municipal.
Considérant le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner un représentant de Châtel-Censoir pour siéger à la CLETC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE de nommer Joël BOISSIÈRE comme conseiller au sein de la CLETC

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET

RF
Sous Préfecture AVALLON (Yonne)

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/09/2020
089-218900918-20200916-D_2020_076-DE